

Mesn! l'infos!

>>> Informations municipales - Mars 2023

Le mot du Maire

Chers Mesnilois, Chers amis,
Madame, monsieur,

Cette année, la municipalité mettra l'accent sur la culture en allouant une enveloppe budgétaire supplémentaire au comité des fêtes. Avec les membres du comité des fêtes et la collectivité, plusieurs temps culturels seront proposés à nouveau tout au long de l'année. Pour la fête Nationale par exemple, vous pourrez participer au spectacle d'un groupe de renommée internationale des années 80.

Côté finances, nous préparons actuellement le budget prévisionnel 2023. Il sera soumis au vote du Conseil Municipal en avril prochain. En fonctionnement, nous allons redéfinir certaines priorités pour inclure les augmentations actuelles et celles à venir, relatives notamment au coût de l'électricité, du gaz ou de l'essence par exemple. La flambée des prix nous impacte dans tous les domaines : en alimentaire, pour les repas cantine et ceux destinés au portage ou encore pour les travaux, avec le coût des matériaux. La liste n'est malheureusement pas exhaustive.

En investissement, le budget s'articulera notamment autour du changement du chauffage à l'église, l'installation de climatiseurs air froid / air chaud, la rénovation totale de l'ancien restaurant « chez cricri », les débuts des travaux (espérons-le) de la maison de santé, la poursuite des rénovations de voirie et de l'embellissement de la commune. Puis le lancement des études pour le projet de réaménagement de l'ancien site « Mesnil-plastique » sur lequel sera implanté la nouvelle maison des jeunes ! Un programme chargé, des projets osés mais mesurés pour lesquels élus et services communaux auront le cœur à l'ouvrage. Voici énumérées les grandes lignes budgétaires 2023.

Bonne lecture,

Bien Fidèlement,

Alain Aubry

Maire du Mesnil-Amelot
1^{er} Vice-Président de la CARPF

Mairie > 2 rue du Chapeau > 77990 Le Mesnil-Amelot > 01 60 03 51 18 > www.lemesnilamelot.fr > email : mairie@lemesnilamelot.fr

A noter dans vos agendas

vendredi 3 mars

Collecte des déchets végétaux

jeudi 16 mars

17h à 19h - Permanence billetterie saison culturelle 2023 à la salle Maurice Droy

samedi 18 mars

17h30 - Loto organisé par Les Copains Saint Exupery à la salle Maurice Droy

samedi 25 mars

20h - Repas et soirée dansante "Sous Les tropiques" à la salle Maurice Droy

jeudi 13 avril

19h30 - Spectacle de Elodie Poux

vendredi 14 avril

19h30 - Spectacle de Paul Adam

samedi 15 avril

Sortie Amiens avec le Comité des Fêtes

samedi 13 mai

9h30 à 12h - Run Eco pour nettoyer la nature

12h à 18h - Fête de la nature

jeudi 18 mai

17h à 19h - permanence billetterie saison culturelle 2023 à la salle Maurice Droy

vendredi 2 juin

19h30 - Théâtre "Je t'aime à l'italienne" à la salle Maurice Droy

samedi 3 juin

19h30 - Les Hypnotiseurs à la salle Maurice Droy



Événements

Le samedi 18 mars aura lieu le grand loto des Copains de Saint Exupéry à la salle Maurice Droy. Plusieurs lots sont à gagner (PS5, coffret voyage, turbo cuisine moulinex, etc...) et **tentez votre chance à la tombola** pour gagner un bon voyage de 1 000€ (10€ le ticket). Ouverture des portes à 17h30 et début des jeux à 18h30. Réservez vos places avec l'achat des cartons lors des permanences au bureau des associations à la salle Maurice Droy le mercredi 8 mars de 18h à 20h et le samedi 11 mars de 10h à 13h. Informations au 06 01 63 26 68.

Le **Comité des Fêtes** vous propose **un repas suivi d'une soirée dansante sur le thème "Sous Les Tropiques" le samedi 25 mars** à la salle Maurice Droy. La soirée sera animée par l'orchestre des "Andrews" et de ses danseuses. Réservations au 07 89 83 18 27.

Le musée intercommunal ARCHÉA, situé au cœur du territoire de l'agglomération Roissy Pays de France, à Louvres, vous propose l'exposition : « **Patrimoines à la carte – À la découverte de Roissy Pays de France** » du 18 février au 12 novembre 2023.

Une exposition sur le patrimoine du territoire de Roissy Pays de France qui permettra à ses habitants de découvrir ses objets méconnus. Un programme varié pour petits et grands : ateliers, rencontres, décryptage... Rendez-vous sur le site de l'agglomération pour plus d'informations : <https://swll.to/archeaaggl>

Titres d'identité

Pensez à anticiper **le renouvellement de vos titres d'identité** et prendre rendez-vous en mairie pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes (comme Dammartin-en-Goële) à compter de six mois avant la date d'expiration qui figure sur votre titre. Gagnez du temps avec la pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr

Emploi

Le Parc Astérix lance sa campagne de recrutement avec près de 2 000 postes à pourvoir pour la saison 2023!

Cette saison l'ouverture du parc Astérix est prévue le samedi 8 avril 2023. A cette occasion, des postes sont disponibles dans plusieurs domaines : en hôtellerie-restauration, à l'accueil, en vente, dans la division spectacles, dans les services de maintenances ou encore dans les fonctions administratives. Dans le cadre de la démarche en faveur de l'inclusion au Parc Asterix, tous les types de profils sont acceptés. Rendez-vous sur <https://recrutement.parcasterix.fr/>

Balad'Pass 77

La carte Balad'Pass 77 est une institution pour les Seine-et-Marnais depuis son lancement en 2003. Son concept? Rendre les loisirs accessibles aux habitants du département en proposant **une entrée gratuite ou une réduction au porteur de la carte**, uniquement si celui-ci vient accompagné d'une entrée payante plein tarif. Le succès est immédiat et les demandes en carte Balad'Pass sont encore croissantes ces dernières années. À l'heure où la digitalisation des services s'accroît, le moment était venu de transformer la carte en application mobile. Téléchargez l'application balad'pass et découvrez des activités près de chez vous au meilleur tarif.

SOLIHA

SOLIHA, accompagnent les ménages pour leur permettre de vivre dans un logement sain, adapté et économe en énergie. **SOLIHA Seine et Marne** est votre interlocuteur unique et gratuit. L'association se charge d'instruire les dossiers et assure le conseil aux habitants désireux d'effectuer des travaux.

Retrouvez plus d'informations sur le site <https://soliha.fr/> ou contactez SOLIHA Seine et Marne 649, avenue Bir-Hakeim CS 20610 77350 Le Mée-Sur-Seine Tél : 01 64 09 12 72

En cas d'urgence

Commissariat de Villeparisis : 01 60 21 36 50

Police municipale : 01 34 31 31 21,
police@roissypaysdefrance.fr

SAMU : 15

Pompiers : 18 (112 depuis un portable)

Emplacements défibrillateurs :

- accueil de la mairie
- groupe scolaire St Exupéry
- accueil de loisirs les Moussaillons
- gymnase
- salle polyvalente Maurice Droy
- vestiaire foot

Pharmacie de garde : téléphonez au commissariat de Villeparisis au 01 60 21 36 50

SOS médecins : 0825 56 77 00

Centre municipal de santé : 01 85 76 79 21

Infirmières du Mesnil-Amelot : 07 88 46 44 67

Cabinet ostéopathe : 01 60 35 57 24

Don du sang : www.dondusang.net

Urgences eau : 0 969 368 624

Urgences sécurité gaz : 0 800 47 33 33

Urgences enedis : 09 72 67 50 77

Collecte déchets ménagers (Sigidurs) : 0 800 735 736

Permanence France Victimes 77

Permanence le jeudi 16 mars

Agence postale communale : 01 64 44 19 56

Concours municipal des Maisons Fleuries

2023

*Inscriptions en mairie
jusqu'au 16 juin 2023*

Passage du jury fin juin

*Renseignements
au 01 60 03 60 83*



Règlement du 9^e concours municipal des Maisons fleuries - Le Mesnil-Amelot -

Article 1^{er} : Objet du concours

La commune du Mesnil-Amelot organise pour la 9^e année, un concours municipal des maisons fleuries ouvert à tous les Mesnilois, propriétaires ou locataires. Il a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins d'agrément, façades, balcons, terrasses et commerces (catégories 1 à 4) ainsi que la diversité des légumes et des fruits, les bonnes pratiques de jardinage et l'esthétisme du jardin potager (catégorie 5).

Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants exceptés aux membres du jury. Le présent bulletin d'inscription est à remettre à l'accueil de la mairie. Les inscriptions seront closes le 16 juin 2023.

Article 3 : Photos

Les participants autorisent la commune à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

Article 4 : Catégories du concours

Catégorie 1 : Maisons avec jardins,
Catégorie 2 : Balcons ou terrasses,
Catégorie 3 : Fenêtres ou murs fleuris,
Catégorie 4 : Commerces, hôtels
Catégorie 5 : Jardins potagers paysagés,
Chacune de ces catégories doit être **absolument visible de la rue**.

Article 5 : Critères de jugement et de notation

Les éléments pris en compte sont les suivants :

- aspect général et environnement (ampleur du fleurissement),
- diversité de la palette végétale,
- ouverture du jardin sur l'espace public, intégration à son environnement,
- intégration des principes de développement durable (emploi de variétés peu gourmandes en eau, non arrosage des pelouses, récupération des eaux de pluie...),
- propreté et entretien du site,
- pratique de jardinage (respect de l'environnement et de la biodiversité, pour la catégorie 5).

Article 6 : Jury

Le jury est composé de personnalités diverses et volontaires : membre du conseil municipal, responsable des services techniques, responsable du service communication. Le président sera le 1^{er} Maire Adjoint, Monsieur J.-P. Franquet.

Article 7 : Passage du jury

La visite du jury aura lieu fin juin, sans date précise.

Article 8 : Remise des prix

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise des prix.

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix du concours communal au mois de novembre 2023.

1^{er} prix : un chèque cadeau d'une valeur de 50€,

2^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 30€,

3^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20€,

Tous les participants inscrits se verront offrir une récompense sous forme d'un chèque cadeau.

La diffusion des noms des lauréats sera faite sur les supports municipaux (Mesnil'Infos, Le Mesnilois et site de la commune).

Article 9 : Engagement des participants

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 10 : Modification du règlement

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.



Bulletin d'inscription au concours municipal des maisons fleuries 2023

M. / Mme

adresse

téléphone

mail

participe(nt) au concours municipal des maisons fleuries
édition 2023

catégorie 1 maisons avec jardins visibles de la rue

catégorie 2 balcons ou terrasses visibles de la rue

catégorie 3 fenêtres ou murs fleuris visibles de la rue

catégorie 4 commerces, hôtels

catégorie 5 jardins potagers paysagés, visibles de la rue